

20230601 ANNULE ET REMPLACE 20230404**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU TERRAIN SYNTHETIQUE AUPRES DE SAINT-ETIENNE METROPOLE
DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE METROPOLITIAN 2021-2023**

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de prendre une nouvelle délibération en place de celle du 24 avril 2023 pour stipuler un montant de l'opération de 699 100 € HT (contre 660 564.80 € HT indiqué).

Le reste de la délibération demeurant inchangé.

APPROBATION UNANIME**20230602 Extension BTS P. "Les Sagnes" (OP26229)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de
Extension BTS P. "Les Sagnes"

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Département de la Loire, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel

Détail	Montant HT	% - PU	Participation commune
Extension BT Aérien P. "Les Sagnes"	15 970.00 €	60%	9 582.00 €

APPROBATION UNANIME**20230603 DIVERSES OPERATIONS DE VOIRIE - VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNE
DE SAINT-BONNET LES OULES A SAINT-ETIENNE-METROPOLE**

Les dispositions de l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), permettent à une commune, membre d'une Métropole, de verser à celle-ci, un fonds de concours pour contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement ; le montant du fonds ne pouvant excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds, hors subventions.

Sur le plan formel, le versement d'un fonds de concours doit être approuvé par délibérations concordantes, exprimées à la majorité simple du Conseil Métropolitain et du Conseil Municipal concerné.

Le montant de l'opération d'aménagement de voirie rue du Volvon est de 35 210 € HT. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Saint-Bonnet Les Oules pour cette opération est fixé à 17 500 € HT.

Le montant de l'opération d'aménagement de voirie rue de l'Orée du Bois est de 41 000 € HT. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Saint-Bonnet Les Oules pour cette opération est fixé à 20 500 € HT.

Le montant de l'opération d'aménagement de voirie route de Varennes est de 163 000 € HT. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Saint-Bonnet Les Oules pour cette opération est fixé à 81 500 € HT.

Le montant de l'opération d'aménagement de voirie chemin des Chaumes est de 22 570 € HT. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Saint-Bonnet Les Oules pour cette opération est fixé à 11 000 € HT.

Le montant de l'opération d'enfouissement de réseau Chemin de la Madone est de 18 569 € HT. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de de Saint-Bonnet Les Oules pour cette opération est fixé à 9 284 € HT.

Le montant total des fonds de concours à verser par la Commune de Saint-Bonnet les Oules à la Métropole est de

- **130 500 € HT** sur les opérations de réfections et d'aménagement de voirie ;
- **9 284 € HT** sur les opérations d'enfouissement de réseau ;

Le montant des opérations pouvant évoluer, chaque fonds de concours versé par la commune de Saint-Bonnet les Oules sera ajusté :

- si le montant définitif de l'opération est inférieur à l'estimation initiale, Saint-Étienne Métropole pourra procéder au remboursement des trop perçus,
- si le montant définitif de l'opération est supérieur à l'estimation initiale, dans la limite de 10 % du montant initial susvisé et après accord express de la commune, le montant du fonds de concours versé par ladite commune sera augmenté, sans excéder la part de financement de Saint-Étienne Métropole.

Les fonds de concours seront versés en une fois par la commune, dès que les deux délibérations concordantes du Conseil municipal de Saint-Bonnet Les Oules et du Conseil Métropolitain de Saint-Étienne Métropole seront exécutoires.

APPROBATION UNANIME pour le versement du fonds de concours à SEM.

20230604 LOCATION PUIS VENTE DES TENEMENTS AD 148 ET 149

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PARCELLES AD 27 ET AD 28

Monsieur le Maire rappelle la délibération 20220104 du 18 janvier 2022, portant acquisition immobilière de biens sur les parcelles cadastrées AD 148 et AD 149.

Par acte notarié en date du 15 avril 2022, la commune est donc devenue propriétaire des dits tènements.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante de mettre en location ces tènements ainsi qu'une vente à terme.

APPROBATION UNANIME

20230605 TARIF DE LOCATION EXCEPTIONNELLE DE L'ESPACE SYLVESTRE A LA SOCIETE ALGOREL

Monsieur le Maire indique avoir reçu une demande de la société ALGOREL pour une location de la salle sylvestre les 10, 11 et 12 juillet, en vue d'y organiser une présentation de carrelage.

Monsieur le Maire propose le tarif de location pour cet évènement exceptionnel suivant : 800 €.

APPROBATION UNANIME

20230606 TARIF DE LOCATION TABLES ET BANCS

Au vu des nombreuses demandes, Monsieur le Maire propose le tarif suivant de location d'une table et de 2 bancs, pour une durée d'un week-end soit 10€.

APPROBATION UNANIME

20230607 ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2021

Lecture faite du rapport le prix et la qualité du service public d'eau potable – exercice 2021 – de SAINT ETIENNE METROPOLE

20230608 ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF 2021

Lecture faite du rapport le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif – exercice 2021 – de SAINT ETIENNE METROPOLE

DIVERS

Maxime THEVENON sera positionné stagiaire au grade d'Adjoint Technique à compter du 2 juillet 2023.

Ont signé au registre tous les membres présents

A Saint Bonnet les Oules, le 10 juillet 2023

Le Maire,

Guy FRANÇON